

Chapitre 2.

Afrique de l'Ouest : Contexte régional et susceptibilité aux économies criminelles

Ce chapitre passe en revue les caractéristiques essentielles de la région de l'Afrique de l'Ouest afin d'aider à comprendre les raisons de la croissance des économies criminelles, ainsi que leurs interactions avec les citoyens et l'État. Ces caractéristiques comprennent le statut démographique et l'état de développement des pays d'Afrique de l'Ouest, ainsi que la dynamique économique et commerciale de la région. Ce chapitre fournit un aperçu de la gouvernance et de la démocratie dans la région, et souligne ses principales caractéristiques en matière de paix, de sécurité ou d'instabilité. Ensemble, ces caractéristiques influent sur le développement de la criminalité dans la région. Elles sont utiles pour élaborer des réponses pour lutter contre la criminalité et les flux illicites, et atténuer leurs effets sur le développement.

Introduction

Ce rapport porte sur l'Afrique de l'Ouest et les 15 pays compris dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) rassemble ces pays autour d'un engagement partagé à « créer une région sans frontière, paisible, unie et prospère, basée sur la bonne gouvernance » (CEDEAO, 2011). Cet engagement reconnaît qu'un ensemble de facteurs systémiques lie de manière unique les États et peuples de l'Afrique de l'Ouest, dotées de sociétés extrêmement homogènes et d'économies interdépendantes et complémentaires. Comme les frontières entre ces États sont extrêmement poreuses, la liberté de circulation et de commerce est la pierre angulaire d'une compréhension commune de la résilience, de la croissance économique et du développement.

Cette section identifie quelques-uns des facteurs qui font que les pays d'Afrique de l'Ouest sont plus vulnérables aux impacts des flux financiers illicites (FFI) et des économies criminelles. Bien que l'analyse porte sur l'ensemble de la région, les pays d'Afrique de l'Ouest ne sont pas uniformes. Ils présentent des différences conséquentes dans leurs formes d'institutionnalisation politique, de gouvernance, de performance économique et de construction de l'État, qui produisent des arrangements politiques, des institutions et des schémas de développement économique différents. Ces différences ont influé sur la portée des économies criminelles et des FFI dans l'économie, et leur infiltration au sein de l'État (Felbab-Brown, 2010). La résilience et la capacité des gouvernements à contrer les économies criminelles et prévenir les FFI reflètent les ressources disponibles ainsi que leur volonté politique – ce qui rend les pays d'Afrique de l'Ouest extrêmement sensibles au développement d'économies criminelles et des FFI associés.

Bien qu'il ne soit pas possible d'isoler les conditions spécifiques produisant directement une activité criminelle, quelques facteurs structurels semblent contribuer à la vulnérabilité d'un pays. On peut citer « un taux de chômage élevé, des inégalités de salaire élevées, une exposition préalable à la violence, l'effondrement des démocraties, un faible produit intérieur brut et une faible capacité institutionnelle » (Cockayne, 2011), ainsi que l'échelle importante de l'économie informelle comparée à l'économie formelle. Conjugués à la dynamique mondiale, ces facteurs soulignent les vulnérabilités des États aux activités criminelles et freinent la mise en place de ripostes efficaces.

Le présent chapitre passe en revue les caractéristiques principales de la région, utiles pour comprendre tant la croissance des économies criminelles que leurs interactions avec les citoyens et l'État. Ces caractéristiques influenceront sur les réponses à apporter à la criminalité et aux FFI naissant dans ce contexte précis, et leur prise en compte aidera les responsables dont la mission est d'atténuer leur impact sur le développement.

Développement et démographie

Comparé aux taux de croissance élevés réalisés entre 2000 et 2010, le taux de progrès humain dans les pays d'Afrique a diminué au cours des dernières années. Ce déclin reflète le ralentissement des augmentations de revenus par habitant comparé aux améliorations des résultats en matière d'éducation et de santé. Ce ralentissement est inquiétant, car la plupart des pays africains restent dans la catégorie des pays affichant un faible développement humain. L'Afrique de l'Ouest est confrontée à des difficultés dans ce domaine (Banque

africaine de développement [BAD]/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD], 2016) : comme le montre le tableau 2.1, 11 sur 15 États membres de la CEDEAO figurent dans la catégorie des pays les moins développés (Nations Unies, 2016) et tous (sauf deux, le Ghana et le Cabo Verde) figurent toujours dans le dernier quartile de l'indice de développement humain des Nations Unies (IDH).

Tableau 2.1. Classement IDH en 2016 (sur une valeur totale de 187)

État CEDEAO	Valeur IDH
Bénin	167
Burkina Faso	185
Cabo Verde	122
Côte d'Ivoire	171
Gambie	173
Ghana	139
Guinée	183
Guinée-Bissau	178
Libéria	177
Mali	175
Niger	187
Nigéria	152
Sénégal	162
Sierra Leone	179
Togo	166

Source: PNUD (2016).

Les conditions topographiques du Sahara et du Sahel produisent des systèmes de résilience uniques en Afrique de l'Ouest, nécessitant un niveau de mobilité et d'interdépendance entre les communautés qui fait fi des distances géographiques et de la topographie de la région. Les terres agricoles sont rares et dispersées. Alors que la production agropastorale constitue le moteur de l'économie dans la majeure partie de l'Afrique subsaharienne, en Afrique de l'Ouest – et particulièrement au Sahel – le commerce en est la pierre angulaire, et les échanges ou les voyages saisonniers sont les seules options disponibles (Krätli, Swift et Powell, 2014 ; OCDE/Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest [CSAO], 2014). De nombreux analystes pensent que les populations de l'Afrique de l'Ouest devraient être considérées comme faisant partie d'un réseau englobant le Sahara, plutôt que comme des États-nations avec des frontières séparées (Meagher, 2005 ; Scheele, 2012 ; OCDE/CSAO, 2014).

L'Afrique de l'Ouest est dotée d'une production agricole insuffisante dans les zones rurales ; son développement s'est donc caractérisé par une urbanisation rapide. En 1950, la région comptait 152 villes et grands centres urbains ; aujourd'hui, elle en compte pratiquement 2 000 – soit plus de 12 fois le nombre initial. En 1950, aucun centre urbain n'affichait une population supérieure à 1 million ; à l'heure présente, il existe 22 centres urbains répondant à ce critère (OCDE/CSAO, 2015). L'urbanisation a profondément façonné le contexte économique, politique et social de la région (OCDE/CSAO, 2014). Les institutions publiques peinent à gérer efficacement le développement urbain, avec pour résultat la prolifération d'économies et d'habitations informelles, et une pauvreté chronique pour une large partie de la population (BAD, 2012).

L'Afrique de l'Ouest se distingue également par son profil démographique. Alors que la population de l'ensemble du continent africain est jeune et croît deux fois plus

rapidement que celle des autres continents, la croissance démographique en Afrique de l'Ouest est encore plus marquée. Entre 1950 et 2007, la population de la région a quadruplé, passant d'environ 70 millions d'habitants à plus de 300 millions ; 60 % de la population est âgée de moins de 25 ans, et un tiers de la population est âgée de 15 à 24 ans (graphique 2.1). Cette explosion démographique est censée se stabiliser vers 2050, date à laquelle la population de la région pourrait avoir doublé, pour atteindre 700 millions d'habitants (Fortune et al., 2015).

Cette croissance démographique exponentielle complique sensiblement la prestation efficace de services publics et la réalisation des objectifs de développement, même quand la croissance est positive. Par exemple, grâce à une croissance économique positive, et à l'intégration et la cohérence régionales, la production de denrées par habitant dans la zone CEDEAO a augmenté de plus de 40% depuis les années 80. Garantir la sécurité alimentaire et créer des moyens de subsistance productifs, cependant, reste un défi sérieux : on estime que 36 millions d'ouest-africains sont encore malnutris, et que plusieurs millions d'entre eux font face à des urgences alimentaires tous les ans (FAOSTAT, 2015). Le développement des secteurs de la santé et de l'éducation peine à fournir les retours attendus pour répondre aux besoins de populations en forte croissance.

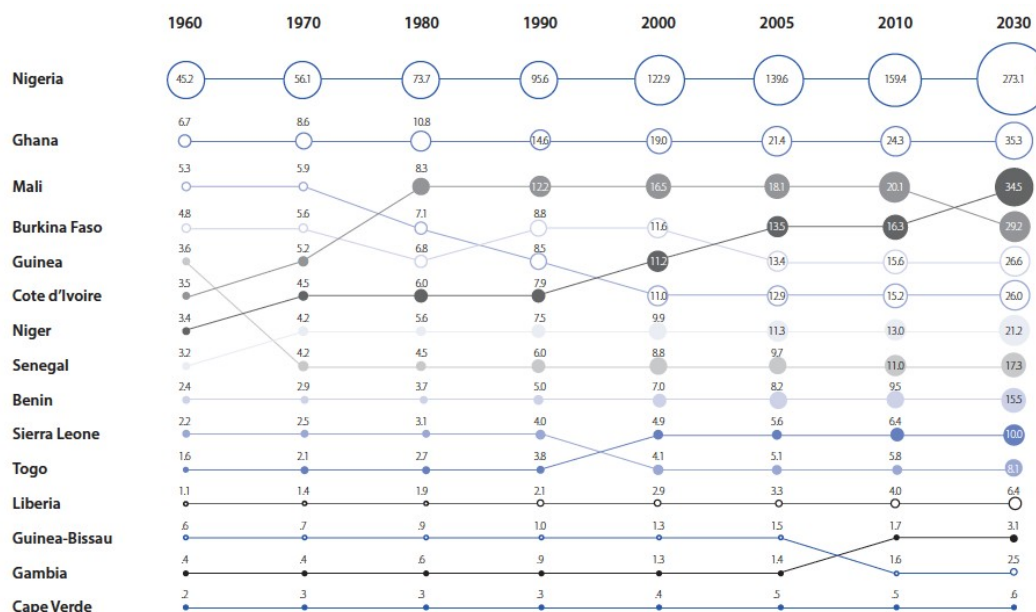
Les taux de chômage sont élevés, particulièrement pour les jeunes. Les améliorations en matière de technologie et de communication, et les investissements dans le domaine de l'éducation, ont transformé les attentes des jeunes en ce qui concerne leurs possibilités d'emploi et leur avenir, mais ces attentes ne sont pas en lien avec les opportunités dans le secteur formel, notamment pour les personnes ayant reçu une formation universitaire (Fortune et al., 2015 ; Marc et al., 2015 ; WA-IOM-130515). Les économies demeurent enracinées dans des activités commerciales de subsistance, essentiellement informelles et basiques. Le manque d'opportunités de travail avec une valeur ajoutée (BAD, 2012) n'offre aux citoyens que peu d'espoir de progresser socialement ou de recevoir un retour sur leur investissement éducatif.

Les activités informelles représentent environ 40-75 % du produit intérieur brut (PIB) et emploient 50-80 % de la main d'œuvre disponible dans les différents pays d'Afrique de l'Ouest. Selon une estimation, le secteur informel représenterait actuellement 60 % environ de tous les emplois dans les zones urbaines et représentait 90 % de toutes les créations d'emploi dans les années 90 (Fortune et al., 2015). Il s'ensuit que la croissance économique s'est traduite par des inégalités croissantes et un fossé très marqué entre les nantis et les démunis. Cela a eu pour effet de produire une jeunesse désenchantée par le gouvernement et d'enraciner les différences intergénérationnelles (Reitano et Shaw, 2014 ; Marc et al., 2015). Ces schismes ont sans doute aggravé les fractures sociales et affaibli l'État de droit, avec des conséquences sur le recrutement des jeunes dans les industries criminelles.

Économie et commerce

Au cours de la dernière décennie, l'Afrique de l'Ouest – comme le reste du monde – a été témoin d'une flambée des mouvements commerciaux mondiaux, principalement grâce à l'extraction des ressources naturelles. La contribution proportionnelle de l'Afrique de l'Ouest aux importations et exportations mondiales semble être en diminution (UNCTAD, 2013), alors qu'elle reste constante ou en augmentation pour le reste de l'Afrique. Les activités illicites, les économies criminelles et le détournement des flux commerciaux légitimes de l'économie formelle pourraient expliquer cette performance relativement mauvaise de l'Afrique de l'Ouest.

Graphique 2.1. Évolution (projetée) des populations des États de la CEDEAO en millions d'habitants, 1960-2030



Note : Les données présentées indiquent la taille relative de la population dans le temps.

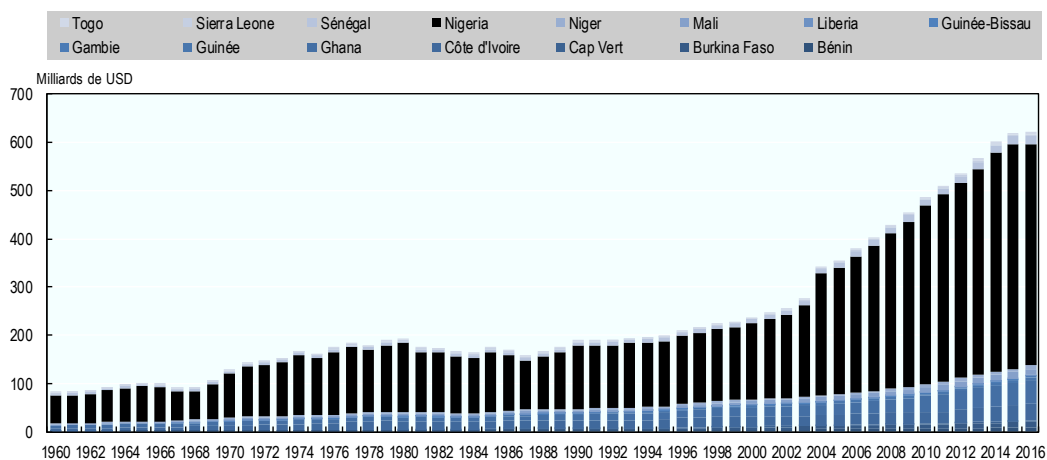
Sources : Banque mondiale (1960-2010) ; Population Pyramids of the World (2030).

L'établissement de la CEDEAO en 1975 a créé une zone de libre-échange. Elle a été suivie en 1994 par la création de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Huit pays membres de l'UEMOA (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo) possèdent une devise commune (le franc CFA d'Afrique de l'Ouest), ainsi que des capacités douanières communes. Pour ce qui est de la structure économique, les pays de l'UEMOA sont hétérogènes. Bien que l'agriculture, les services, et l'extraction pétrolière et minière constituent les principaux moteurs économiques pour la plupart d'entre eux, seuls quelques États membres ont développé des industries manufacturières conséquentes. Le Mali, le Niger et le Burkina Faso sont enclavés, alors que tous les autres pays ont accès à la mer. Le Cabo Verde – une petite économie insulaire – possède le PIB par habitant le plus élevé, bien que le Nigeria possède de loin l'économie la plus développée. Les économies des pays de la CEDEAO ont crû rapidement au cours des 50 dernières années. Comme l'indique le graphique 2.2, le PIB réel est passé de 50 milliards USD (dollars américains) en 1996 à quasiment 300 milliards USD en 2014, alors que l'ensemble de la région affichait des taux de croissance entre 4 % et 5 % par an sur la même période (Banque mondiale, 2014).

Les liens avec les économies d'Afrique du Nord et du Maghreb où les hydrocarbures jouent un rôle dominant ont un impact important sur les réalités économiques, parce qu'ils créent des opportunités économiques centrées sur les marchandises, les services, les revenus et l'emploi. Pendant des siècles, les ports ouest-africains ont servi de portes d'entrée du commerce mondial vers les pays du Sahel et les pays méridionaux, avec des voies commerciales favorisées par les groupes nomades parcourant le Sahel. Cette poussée vers le nord a été exacerbée par la découverte de vastes réserves d'hydrocarbures en Algérie et en Lybie ; les besoins en main d'œuvre de ces économies florissantes ont

poussé vers le nord les flux migratoires de l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne (OCDE/CSAO, 2014).

Graphique 2.2. PIB tenant compte de l'inflation (2010) pour les États de la CEDEAO



Source : Banque mondiale (2017a).

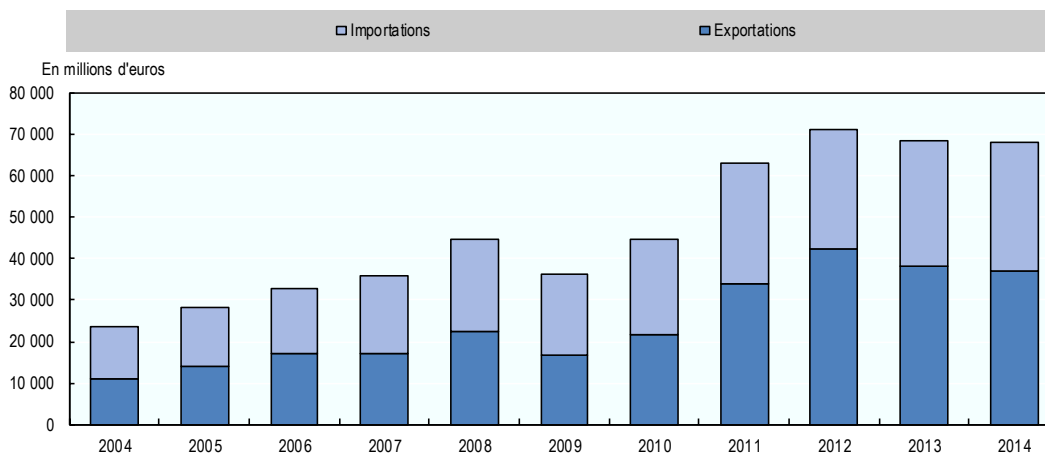
L'évolution importante de la structure du commerce mondial est relativement récente. Depuis 2009, plus de 90 % du commerce mondial ont été transportés par voie maritime, dont 70 % par conteneurs. Les investissements considérables dont les infrastructures portuaires ont fait l'objet ont grandement facilité l'intégration de la région dans le commerce mondial. Les ports clés sont devenus des pierres angulaires stratégiques pour contrôler une grande partie du commerce régional (Harding, Pálsson et Raballand, 2007). Cela a eu pour effet de faciliter et baisser les coûts de l'extraction des ressources naturelles dans la région du fleuve Mano – riche en minerais – et dans les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest – riches en métaux communs et métaux précieux, minerais et phosphates, avec une flore et une faune abondantes (OCDE/CSAO, 2014). Au cours de la dernière décennie, cette tendance globale a impulsé une augmentation des volumes commerciaux sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, largement stimulé par une demande croissante de la part du continent asiatique (BAD, 2010).

Comme l'indique le graphique 2.3, les échanges commerciaux des pays de la CEDEAO se déroulent essentiellement à l'extérieur de la région (Uexkull, 2012). L'Union européenne est le partenaire commercial historique de l'Afrique de l'Ouest, aussi bien pour les importations que pour les exportations. La Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria représentent 80 % des exportations de l'Afrique de l'Ouest – principalement de pétrole et de produits alimentaires – vers l'Union européenne. Les importations par l'Afrique de l'Ouest depuis l'Union européenne comprennent des carburants, des produits alimentaires, des équipements, des produits chimiques et des produits pharmaceutiques (Commission européenne, 2015). En février 2014, l'Union européenne et la CEDEAO ont conclu un nouvel Accord de partenariat économique accordant aux États ouest-africains un accès durable au marché européen sans subir de droits de douane ou quotas (Commission européenne, 2014).

Au cours de la dernière décennie, les exportations de la République populaire de Chine (ci-après la Chine) vers les pays de la CEDEAO ont plus que décuplé. La Chine est

maintenant le premier pays exportateur vers la CEDEAO (graphique 2.4). Au Ghana, par exemple, les importations chinoises représentent environ 20 % des importations totales.

Graphique 2.3. Flux total des marchandises : Exportations et importations entre l'Europe et l'Afrique de l'Ouest



Source : ComSTAT (2015).

L'essentiel des produits contrefaits et de qualité inférieure importés en Afrique de l'Ouest est dissimulé dans les flux commerciaux légitimes en direction de la région. Les ressources limitées de l'État, la corruption endémique des autorités portuaires et le manque de capacités pour réaliser des inspections physiques des conteneurs produisent un environnement favorable à la contrebande. Le contrôle des importations et le contrôle de qualité sur le marché sont également limités.

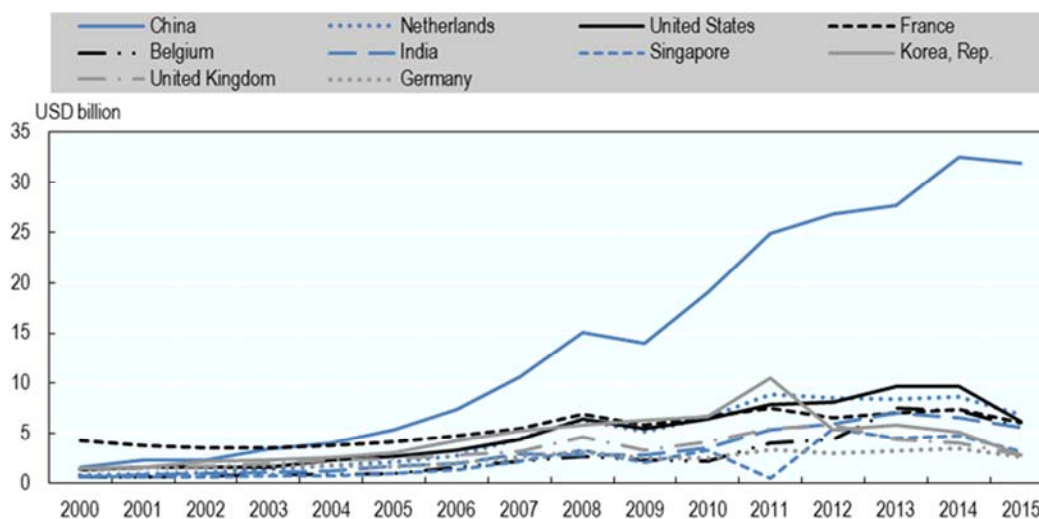
De façon générale, l'Afrique de l'Ouest reste un marché relativement étroit et constitue un contexte opérationnel relativement complexe. Bien que les estimations de l'OCDE sur la prévalence des contrefaçons, fondées sur les données de saisons douanières, indiquent une augmentation globale de leur volume, il n'existe pas de données fiables à l'échelle régionale. Les témoignages indiquent que les articles contrefaits et/ou de qualité inférieure sont très répandus en Afrique de l'Ouest, et que le problème s'est aggravé.

Les données sur les saisies indiquent que la Chine est le principal pays source d'articles contrefaits et de qualité inférieure (denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, et un large éventail de produits de consommation et de contrefaçons de produits de luxe) destinés à l'Afrique de l'Ouest, et que les Émirats Arabes Unis et Hong Kong, Chine, servent de points de transit vers les marchés ouest-africains. Les pays d'Afrique de l'Ouest ont également servi de points de transit vers d'autres pays du continent (OCDE/Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, 2017).

En raison de leurs économies largement fondées sur les exportations extérieures au continent, la capacité des gouvernements régionaux à financer leurs stratégies de développement dépend de leur capacité à capter une juste part de la richesse à l'exportation générée par les minerais et autres ressources. Dans le rapport *Track it ! Stop it ! Get it ! Illicit Financial Flows from Africa*, le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en Afrique a souligné trois facteurs : les gouvernements africains sont peu capables de (ou peu disposés à) négocier des contrats d'extraction de ressources équitables, favorables et durables ; les sociétés privées ayant investi dans la région combinent des activités

légales, illégales et à la limite de la légalité pour limiter leur niveau d'imposition ; et le système financier international fournit des échappatoires et des juridictions permettant de détourner les ressources et les revenus (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique [CEA]/Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, 2015).

Graphique 2.4. **Dix plus gros importateurs partenaires (non-CEDEAO) pour l'ensemble des pays de la CEDEAO, 2003-15 ***



Source : Centre de développement de l'OCDE (équipe des *Perspectives économiques en Afrique*); calculs basés sur la base de données UN Comtrade (2017).

* Chine (République populaire de)/Pays-Bas/États-Unis/France/Belgique/Inde/Singapour/Corée/Royaume-Uni/Allemagne.

L'Africa Progress Panel (2013) a émis l'opinion que les gouvernements africains manquent des ressources nécessaires pour évaluer correctement les obligations fiscales des sociétés étrangères. Par conséquent, ces sociétés peuvent se livrer à l'évasion fiscale. Lorsque les pays de la région ont tenté de réformer le système fiscal à l'encontre de puissantes sociétés, celles-ci se sont servies de leur position pour s'insurger contre de telles mesures (CEA, 2011). Elles évitent aussi les impôts en falsifiant leurs factures, généralement pour des biens incorporels ou prestations de services (par exemple, les prêts intergroupes, les droits sur la propriété intellectuelle, les coûts d'approvisionnement, les honoraires d'expertise ou les frais de gestion). La pratique des fausses factures est utilisée, par exemple, pour verser des pots-de-vin ou réduire les marges bénéficiaires (CEA/Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, 2015).

Le commerce à l'intérieur de la zone CEDEAO est limité : entre 10 % et 15 % des exportations totales sont destinées aux marchés régionaux. Depuis 2015, la CEDEAO a adopté des tarifs communs contre le monde extérieur ; elle a instauré une union douanière de libre-échange entre les États membres et s'est dotée d'une politique commerciale qui prime sur les législations nationales. Le tarif extérieur commun pour les produits de consommation est fixé à 20 % ; le tarif extérieur pour les produits qui stimulent le développement économique est fixé à 30 %. Cependant, chaque État membre a la possibilité d'instaurer des interdictions et des quotas d'importation, et de prélever des taxes. Par conséquent, l'union douanière n'est pas encore pleinement réalisée (International Centre for Trade and Sustainable Development, 2015).

Tous les pays de la région possèdent des économies informelles importantes. En effet, entre 40 % et 80 % de l'activité économique se déroulerait à l'extérieur du secteur bancaire formel. En 2012, la CEA soutenait que le commerce transnational représentait en moyenne 43 % du PIB ; les études de cas concernant l'Afrique de l'Ouest et la Corne de l'Afrique démontrent que le volume du commerce transnational informel dépasse largement celui du commerce bilatéral officiel (Golub, 2015). L'étude de la CEA notait aussi que dans certains pays africains (non identifiés) les flux du commerce transnational informel représenteraient jusqu'à 90 % des mouvements commerciaux officiels (CEA, 2012).

La CEA définit le commerce transnational informel comme la circulation de biens et de services produits de manière légitime qui échappent à certains contrôles douaniers et/ou passent par des voies officielles. Le commerce transnational informel s'appuie sur des pratiques illégales, comme la sous-facturation (qui consiste à déclarer une quantité, un poids ou une valeur inférieure afin de payer moins de droits sur les produits) et la classification erronée (qui consiste à falsifier la description des produits dans le but de les assimiler à des produits assujettis à des droits moins élevés). La CEA considère qu'il existe trois catégories de commerce transnational informel (tableau 2.2).

Tableau 2.2. **Types de commerce transnational informel**

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Commerçants ou sociétés informelles (non enregistrées) opérant entièrement en dehors de l'économie formelle	Sociétés formelles (enregistrées) échappant entièrement aux réglementations et taxes commerciales (par exemple, en évitant les postes-frontières officiels)	Sociétés formelles (enregistrées) échappant partiellement aux réglementations et taxes commerciales en recourant à des pratiques illégales (comme la sous-facturation)

Source : CEA (2012).

Aidé par les politiques fragmentées sur la taxation, les quotas, les droits de douane et le contrôle des devises, le commerce transnational illicite a prospéré au sein de la zone CEDEAO. Mbaye (2014) soutient qu'en Afrique de l'Ouest, « ... le commerce intra-régional documenté est restreint, mais la contrebande est très répandue, malgré les programmes d'intégration régionale censés promouvoir le commerce officiel. » Il soutient également que « le commerce transnational implique une interaction complexe entre les opérateurs et les pratiques formels et informels » et que « les réseaux ethniques et religieux jouent un rôle important dans l'organisation du secteur informel, ce qui produit un éventail d'institutions informelles qui à certains points de vue sont plus efficaces et puissantes que les institutions officielles » (Mbaye, 2014).

Néanmoins, il convient de distinguer ce type de commerce informel du trafic transnational criminel. Faleye (2014) déclare qu'« il existe une distinction très claire entre les criminels impliqués dans le trafic de produits illicites, tels que les armes, qui constituent une menace directe pour la sécurité nationale, et les commerçants transfrontaliers achetant ou vendant des "produits licites", y compris les marchandises de contrebande, comme les vêtements, qui contribuent au bien-être des masses sociales. »

Par exemple, une des régions frontalières les plus importantes en Afrique de l'Ouest se situe entre le Nigéria et le Bénin. Les économies des deux pays dépendent du commerce tant illégal que légal, « un composant essentiel du corridor de transport et de migration entre Abidjan et le Lagos », qui « représente également une voie de transport vitale dans la région de la CEDEAO » (Blum, 2014). Il en va de même pour les États sahariens voisins de l'Afrique du Nord, dans lesquels des conditions pastorales changeantes, des ressources ou des industries nationales limitées, et des marchandises largement

subventionnées dans les États riches en pétrole de l'Afrique du Nord, engendrent des populations hautement mobiles et des réseaux transfrontaliers très actifs. Grâce aux 16 794 kilomètres de frontières terrestres entre les États du Sahel, l'Algérie et la Libye, le commerce transfrontalier en marchandises subventionnées est très important (OCDE/CSAO, 2014). Les recherches ont démontré que l'Algérie fournit des subventions de transport avoisinant les 12.5 millions USD par an pour s'assurer que les marchandises subventionnées puissent atteindre les communautés méridionales du pays. Cela a produit une économie basée sur le trafic transfrontalier avec les communautés du nord-Mali chiffrée à environ 50 millions USD. Le coût fiscal des subventions alimentaires et énergétiques accordées par le Gouvernement libyen avant la crise actuelle s'élevait à 11.5 milliards USD par an (équivalent à presque 14 % du PIB libyen) ; la contrebande de marchandises illicites en provenance de la seule Lybie a été estimée à 4 milliards USD par an (Reitano et Shaw, 2014).

Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, les réseaux informels extrêmement actifs dans le commerce transfrontalier ont favorisé la croissance d'un trafic transfrontalier criminel, plus préjudiciable. Les populations frontalières locales – qui dépendent des réseaux de contrebande, qui les protègent et leur offrent des moyens de subsistance – n'opèrent pas de distinction entre les marchandises plus ou moins licites (OCDE/CSAO, 2014), ce qui a des conséquences sur les efforts réalisés pour combattre le commerce illicite. Pour renforcer les frontières longues et poreuses, il faut s'attaquer à l'enracinement et à la légitimité du commerce transfrontalier informel, et tenir compte des moyens de subsistance qui en dépendent. La plupart des marchandises disponibles dans cette région sont des produits de contrebande, et les communautés fournissent des services aux trafiquants. Les contrebandiers et trafiquants prospères sont rarement stigmatisés, et peuvent même être loués par les communautés pour lesquelles le commerce informel constitue la règle, plutôt que l'exception (OCDE/CSAO, 2014 ; Reitano et Shaw, 2014). Alors que le commerce maritime supplante de plus en plus le commerce terrestre, la contrebande et le trafic de marchandises illicites d'une valeur sans cesse croissante ont pénétré l'économie informelle. Certains analystes questionnent la pertinence de la distinction entre économies informelle et formelle, et considèrent que l'économie devrait plutôt être analysée comme un ensemble de réseaux sociaux fondés sur les liens d'amitié et de parenté (Meagher, 2005).

La plupart des transactions réalisées dans l'économie informelle – y compris celles qui soutiennent des activités illégales – sont rémunérées en espèces, ou au moyen de mécanismes de financement informels. Seul un petit pourcentage de la population de la région CEDAEAO, c'est-à-dire 20 % en moyenne (entre 6 % de la population adulte en Sierra Leone et 51 % au Cabo Verde) a accès aux services financiers (Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest [GIABA], 2014a). De même, une bonne partie des transferts de fonds depuis l'étranger – qui contribuent majoritairement au revenu intérieur de la majorité des économies ouest-africaines – est réalisée en passant outre le système bancaire formel. Par exemple, certains sondages réalisés au Burkina Faso et au Sénégal ont révélé que plus de 60 % des foyers se servent de filières informelles pour recevoir les fonds provenant de transferts transfrontaliers (Banque mondiale, 2011), ce qui freine la capacité des gouvernements de la région à les imposer. En même temps, les expéditeurs paient un coût disproportionné pour leurs transactions en raison d'un niveau d'informalité très élevé (notamment sur le continent) et d'un cadre réglementaire favorisant les monopoles.

La plupart des pays africains limitent les flux de capitaux sortants, à moins d'être utilisés pour le commerce ou déposés dans des institutions bancaires (Fonds international

de développement agricole, s.d.). En Afrique de l'Ouest, un seul opérateur de transferts de fonds traite 70 % des paiements officiels, et détient également le monopole sur les transferts d'argent entre banques (Watkins et Quattri, 2014). Au Nigéria, un opérateur unique traite environ 80 % des transferts de fonds, évalués à plus de 20.5 milliards USD par an; il exige aussi de détenir l'exclusivité et empêche les autres opérateurs de transferts de fonds de conclure des accords avec les banques déboursant les fonds. Comme les banques sont les seules entités autorisées à recevoir et distribuer des transferts d'argent, un petit nombre d'institutions financières traite tous les flux officiels, tout en s'appuyant sur moins de quatre opérateurs de transferts de fonds (Fonds international de développement agricole, s.d.).

Par conséquent, les coûts des transactions entre l'économie formelle et l'économie informelle sont non seulement élevés, mais subis par ceux qui sont les moins capables de les absorber. Les membres de la diaspora africaine paient des frais de 12 % pour envoyer 200 USD ; c'est presque le double de la moyenne mondiale – et beaucoup plus que l'engagement pris par les États membres des Nations Unies (ONU) dans le contexte du Programme de développement durable 2030 de faire baisser les frais à 3 % (ONU, 2015). Dans la réalité, cela signifie que les Africains paient une « super taxe » sur les transferts. Qui plus est, malgré les principes de libre-échange des biens et des personnes, et la création de la CEDEAO en tant que zone de libre-échange, les transactions au sein même de l'Afrique de l'Ouest sont assujetties à des structures tarifaires parmi les plus élevées au monde. Une étude effectuée par Watkins et Quattri (2014) a démontré que les travailleurs migrants ghanéens envoyant des fonds depuis le Nigéria paient des frais largement supérieurs à 20 %, ce qui freine considérablement les transactions et le commerce à l'échelle régionale. L'étude a établi que l'Afrique perd entre 1.4 milliard USD et 2.3 milliards USD par an en raison de ces frais de transferts trop élevés.

Différentes solutions informelles ont émergé qui visent à répondre aux besoins des migrants et des communautés, découlant de la réglementation sévère de l'économie formelle et des barrières à l'entrée. Opérant en dehors du secteur financier formel, les opérateurs *hawala*¹ fournissent des systèmes de transfert de fonds basés sur les réseaux d'échange de liquidités. Bien que cela soit une solution avérée, efficace et peu coûteuse, le risque que ces systèmes servent également à effectuer des transferts associés à des activités criminelles (trafic de drogues, trafic des personnes, blanchiment d'argent), ou à financer le terrorisme, est relativement important (Groupe d'action financière [GAFI], 2015 ; SEN-GIABA-130515 ; UK-Gov-LE-220615). Qui plus est, ces systèmes contribuent à l'exclusion de larges segments des populations d'Afrique de l'Ouest du secteur bancaire formel (OCDE, 2014), à une époque où les risques liés au financement du terrorisme rehaussent le niveau de la réglementation externe.

Gouvernance et démocratie

La Commission Ouest-Africaine sur les Drogues (West Africa Commission on Drugs [WACD]) a déterminé que la corruption aux plus hauts niveaux de l'État favorise le trafic de drogues sur l'ensemble du sous-continent. La Commission a trouvé que les trafiquants nouent facilement des liens avec des personnes influentes, en créant et en utilisant les réseaux sociaux informels pour accéder à l'appareil de sécurité officiel, ou le coopter lorsque cela s'avère nécessaire. Le processus électoral constitue une faiblesse importante, bien que non limitée à l'Afrique de l'Ouest. La plupart des pays africains appliquent peu de restrictions (ou n'appliquent aucune restriction) sur le financement des campagnes électorales et ne possèdent pas de mécanismes de contrôle, ce qui les rend susceptibles aux offres de ressources illicites (WACD, 2014). Une fois élus, les politiciens distribuent

l'accès aux ressources sur la base du clientélisme, plutôt qu'en fonction des objectifs de développement. Dans certains pays, les flux de capitaux (provenant aussi bien de ressources illicites que de ressources légitimes) atteignent des niveaux considérables.

Les États d'Afrique de l'Ouest affichent parmi les indicateurs de développement les plus faibles au monde. Comme le montre le tableau 2.3, la plupart tombent dans le dernier quartile pour ce qui concerne les indicateurs clés, tels que l'État de droit, l'efficacité gouvernementale, la stabilité politique, la transparence et le contrôle de la corruption (Kaufmann, Kraay et Mastruzzi, 2015). Peut-être à cause de ces faibles indicateurs de gouvernance, les États membres de la CEDEAO affichent une corruption importante. De nombreuses études (études quantitatives et enquêtes de perception) ont identifié des phénomènes de corruption dans presque tous les domaines de la vie privée et publique. Dans l'Indice de perception de la corruption établi par Transparency International, le Ghana se voit attribuer la huitième place dans le palmarès des pays les moins corrompus d'Afrique subsaharienne – devançant l'Afrique du Sud – tout en ayant marqué moins de la moitié des 100 points disponibles. Le Nigéria, l'économie la plus importante de la région, se classe parmi les derniers : il se voit attribuer la 136^e place parmi les pays les moins corrompus, marquant seulement un quart de tous les points possibles. L'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) montre qu'alors que la plupart des pays africains obtiennent un score inférieur à 40 % pour ce qui concerne la responsabilité, les indicateurs pour les deux tiers des pays de la CEDEAO vont en empirant, plutôt qu'en s'améliorant (IIAG, 2014). Les citoyens subissent cette corruption à tous les niveaux : les petits pots-de-vin versés aux fonctionnaires locaux constituent presque une forme alternative d'imposition sur les formalités civiques courantes, comme l'enregistrement des naissances ou des décès, l'obtention des pièces d'identité et la conduite des affaires (Reitano et Shaw, 2014). L'État détourne également les ressources à un niveau plus élevé.

Alors que la transition depuis un système autoritariste vers un système démocratique multipartite, plus ouvert sur l'ensemble de la région, constitue un développement positif, elle a remis en question l'intégrité du processus électoral et aggravé la vulnérabilité des pays de la région aux flux illicites. En Afrique de l'Ouest, les élections ne sont pas financées par l'État, et de nombreux candidats sont propriétaires de leurs partis ; ils financent leurs campagnes au moyen des ressources propres ou par le biais de leurs amis, de leurs alliés régionaux ou de leur base ethnique. Cela a pour effet de renforcer le clientélisme politique en Afrique de l'Ouest et d'aggraver la vulnérabilité des processus électoraux à une corruption facilitée par des acteurs criminels, ou par des donateurs des partis politiques ou campagnes électorales souhaitant s'assurer des conditions favorables (WACD, 2014). La déclaration politique de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, signée en 2011 par tous les dirigeants de la région CEDEAO, reconnaît cet état de fait. Cependant, la plupart de ses recommandations et provisions n'ont pas été mises en œuvre.

Les itinéraires du trafic illicite en Afrique de l'Ouest fournissent également aux gouvernements et fonctionnaires un moyen de s'enrichir, particulièrement dans les pays sans ressources naturelles conséquentes. Le trafic est largement toléré, et les lois sont appliquées de manière inégale et inefficace (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime [ONUDC], 2013). Un ensemble sans cesse croissant d'éléments prouve que les membres des réseaux de criminalité organisée ont infiltré les systèmes politiques et économiques de l'Afrique de l'Ouest.

Tableau 2.3. États membres de la CEDEAO classés selon différents indices

État membre de la CEDEAO	Indicateurs de gouvernance mondiaux (rangs centiles 0 à 100)						Indice de perception de la corruption		Indice Ibrahim (sur 100 pays)	Liberté de la presse
	Voix et responsabilité	Stabilité politique	Efficacité du gouvernement	Qualité réglementaire	État de droit	Contrôle de la corruption	Rang	Score		
Bénin	63	48	33	30	29	36	95	36	57.5	30.32
Burkina Faso	48	15	34	37	34	53	72	42	51.8	23.85
Cabo Verde	78	77	56	42	63	79	38	59	73	18.02
Côte d'Ivoire	36	16	26	39	28	33	108	34	52.3	30.42
Gambie	13	27	19	31	25	22	145	26	46.6	46.7
Ghana	67	40	46	45	54	50	70	43	63.9	17.95
Guinée	26	30	14	19	8	14	142	27	43.3	33.15
Guinée-Bissau	27	28	4	8	6	3	168	16	41.3	30.09
Libéria	43	25	8	15	17	26	90	37	50	31.12
Mali	39	8	15	28	22	29	116	32	50.6	38.27
Niger	34	11	31	26	29	31	101	35	50.2	27.21
Nigéria	35	6	12	18	13	13	136	28	46.5	39.69
Sénégal	57	36	36	49	47	57	64	45	60.8	26.72
Sierra Leone	42	40	10	16	21	20	123	30	49.4	30.73
Togo	32	38	12	22	27	28	116	32	48.5	30.75

Notes : Les indicateurs de gouvernance mondiaux sont un ensemble de données résumant les opinions de nombreux sondés (citoyens, experts et travaillant dans les entreprises) dans les pays industrialisés et en développement sur la qualité de la gouvernance dans leur pays. Plus le score exprimé en pourcentage est élevé, plus leur évaluation subjective de la qualité de la gouvernance est élevée.

L'Indice de perception de la corruption classe les pays et les territoires en fonction des perceptions de corruption dans le secteur public. Le score d'un pays ou territoire donné indique le niveau perçu de corruption dans le secteur public sur une échelle de 0 (très corrompu) à 100 (très peu corrompu).

L'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) mesure annuellement la qualité de la gouvernance dans tous les pays africains. Les données sont compilées en fonction de quatre dimensions primordiales, et comprennent des sous-catégories recouvrant un total de 93 indicateurs, fournis par 33 prestataires de données, qui sont additionnés pour atteindre un score sur 100.

Le Classement mondial de la liberté de la presse, établi par Reporters sans frontières, repose sur des évaluations qualitatives dérivées d'un sondage englobant des journalistes, chercheurs, juristes et défenseurs des droits humains dans 180 pays couverts par le Classement. Le sondage est complété par des critères quantitatifs basés sur le travail de veille effectué par Reporters sans frontières. Le Classement vise à mesurer les niveaux de violence et de harcèlement infligés aux journalistes et autres prestataires d'informations pendant la période. Les scores vont de 0 (le pire score possible) à 100 (le meilleur score).

Sources : Banque mondiale (2017b) ; Transparency International (2016) ; Fondation Mo Ibrahim (2016) ; Reporters sans frontières (2016).

Les dirigeants politiques, militaires et économiques semblent tirer des avantages inattendus de leur participation aux trafics : ils peuvent mener des campagnes électorales et militaires, alimenter les systèmes clientélistes, ou simplement atteindre plus rapidement des objectifs de richesse et de pouvoir. En retour, les politiciens et dirigeants des forces de sécurité offrent aux trafiquants leur protection ou même leur aide. Le schéma est particulièrement évident en Guinée-Bissau. À la suite du coup perpétré en décembre 2008 en Guinée, les trafiquants de cocaïne sud-américains auraient quitté le pays en grand nombre pour s'installer en Guinée-Bissau (ainsi qu'au Burkina Faso et au Bénin), où ils ont reproduit les schémas de collusion (ONUDC, 2013). Ainsi, une des principales – et des plus néfastes – caractéristiques des flux financiers illicites en Afrique de l'Ouest est incontestablement la manière dont les organisations criminelles reflètent en tous points les réseaux existants du pouvoir licite, exploitant leurs positions avantageuses proches du

pouvoir officiel pour obtenir des avantages et des opportunités d'activités illicites (Goudsmid, Mancini et Vanegas Canosa, 2012 ; WA-CivSoc-130515).

Il en va de même pour la gouvernance des richesses naturelles et des objectifs de développement : les pays riches en ressources naturelles ont largement échoué à exploiter les revenus des ressources pour soutenir les stratégies de développement ou établir des liens productifs avec le reste de l'économie. Comme le déclarait l'ancien Secrétaire-général de l'ONU, le Général Kofi Annan, dans son discours de clôture de session 2013 de l'Africa Progress Panel :

La richesse de l'Afrique en ressources naturelles a éludé la vaste majorité des peuples africains et produit des fortunes considérables pour quelques privilégiés. Les exportations minérales ont financé des monuments en Europe, généré des profits pour les investisseurs étrangers, et bénéficié aux élites commerciales et politiques. Peu de pays africains ont exploité avec succès leur capital de ressources naturelles pour développer les opportunités, combattre la pauvreté et soutenir une croissance dynamique et inclusive. (Africa Progress Panel, 2013)

Le Nigéria se démarque des autres pays ouest-africains. Malgré ses ressources financières extraordinaires, issues de l'industrie pétrolière, le pays reste le plus grand moteur de FFI de la région. Bien qu'il reçoive une aide publique au développement importante, les indicateurs de pauvreté et de développement y restent modestes. Les gouvernements successifs n'ont pas pris de mesures systématiques pour contrer le détournement de pétrole ou réduire la protection de ce commerce illicite par l'État ; cela a permis à un ensemble d'économies criminelles – dont la piraterie maritime, l'enlèvement contre rançon et le trafic de marchandises variées – de prospérer dans le pays, ainsi que sur l'ensemble de la région.

De par le monde, les changements (inconstitutionnels ou constitutionnels, violents ou non-violents) de gouvernements représentent aussi bien une opportunité qu'une menace pour la qualité de la gouvernance et l'intégration des acteurs criminels dans le processus démocratique. En Afrique de l'Ouest, les gouvernements en place dans la période immédiate de l'après-conflit ont pris de mauvaises décisions quant aux concessions minières et autres politiques commerciales, perturbant l'économie et créant un besoin pressant de liquidités. L'aide au développement a parfois été suspendue pour cause de restrictions financières, exacerbant ce besoin (Mailey, 2015).

Des centaines de millions de dollars d'avoirs appartenant à des dirigeants ont été gelés en attendant les enquêtes sous l'égide d'initiatives telles que la « Kleptocrat Asset Recovery Initiative » (Initiative de recouvrement d'avoirs contre la kleptocratie) menée par les États-Unis. Ces enquêtes sur les avoirs détenus dans des juridictions étrangères fournissent un aperçu des sommes volées. Les enquêtes ou rapports nationaux transparents – comme le rapport produit par Audit Service Sierra Leone (2014), qui suggérait que quelque 30 % des fonds destinés par la Sierra Leone à combattre l'épidémie de fièvre Ebola n'ont pas été retrouvés – font figure d'exception.

Associée à une corruption généralisée, l'impunité des élites crée des citoyens privés de droits, un sous-investissement dans le développement, et une instabilité politique. Cet effet est répandu dans tous les pays, mais se fait particulièrement ressentir dans les États riches en ressources naturelles, qui malgré leurs ressources évidentes, détournent ou accaparent les dépenses destinées au développement pour les consacrer à d'autres priorités. Les subventions alimentaires et pétrolières mal ciblées bénéficient plus aux non-pauvres qu'aux bénéficiaires supposés. Les mesures de partage des revenus – lorsqu'elles

existent – reflètent rarement les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (Africa Progress Panel, 2013). Ensemble, ces facteurs produisent des États en manque chronique de compétitivité mondiale (tableau 2.4).

Tableau 2.4. **Performance liée aux indicateurs de compétitivité mondiale dans certains pays de la CEDEAO, 2015-16**

État membre de la CEDEAO	Confiance du public dans les politiciens		Paiements irréguliers et pots-de-vin		Transparence des prises de décision du gouvernement		Coût économique de la criminalité et de la violence		Crime organisé	
	Score	Rang (sur 140)	Score	Rang (sur 140)	Score	Rang (sur 140)	Score	Rang (sur 140)	Score	Rang (sur 140)
Bénin	3.0	63	2.4	13.5	3.6	110	4.6	70	4.4	92
Cabo Verde	3.4	48	4.2	54	4.1	67	4.0	100	4.5	88
Côte d'Ivoire	3.7	38	4.2	55	4.4	50	3.5	113	3.4	127
Gambie	3.8	36	4.1	59	4.5	38	5.4	33	5.8	28
Ghana	3.1	61	3.1	109	3.9	87	4.1	95	4.3	98
Guinée	2.3	104	2.1	138	3.0	132	3.6	112	4.1	106
Libéria	3.8	35	3.7	80	3.8	93	4.3	84	4.4	91
Mali	3.3	52	2.8	126	3.8	94	3.4	117	3.6	123
Nigéria	1.7	132	2.6	132	3.4	121	3.1	125	4.1	109
Sénégal	3.2	57	3.6	91	4.2	59	4.7	64	4.8	73
Sierra Leone	2.5	96	2.3	13	3.6	109	3.8	105	4.1	108

Note : Le score est calculé en fonction de la conformité de chaque pays avec un ensemble d'indicateurs préétablis. Le score représente le rang du pays comparé aux 140 pays évalués dans le rapport.

Source : Forum économique mondial (2014).

La communauté internationale joue un rôle important pour signaler quelles sont les normes de gouvernance acceptables et s'ériger en rempart entre les associations criminelles et la gouvernance. Ainsi, la décision de légitimer (ou non) un changement de gouvernement inconstitutionnel envoie un signal important.

Paix et sécurité

La fragilité, l'insécurité et les conflits, ainsi qu'un extrémisme violent en augmentation permanente, sapent les institutions étatiques, ralentissent les progrès en matière de développement et favorisent la croissance des économies criminelles dans la région. La plupart des États d'Afrique de l'Ouest ont acquis leur indépendance entre 1960 et 1975. Depuis, plusieurs conflits violents et prolongés ont agité la région ; les pays ouest-africains ont subi pas moins de 60 coups d'État et tentatives de coups d'État, ainsi que de nombreuses guerres civiles et rébellions. Les groupes rebelles et terroristes armés – souvent enrichis par des ressources illicites – restent actifs sur l'ensemble de la région. En raison de la forte circulation d'armes, qui alimentent les rébellions, la protection criminelle tout comme les violences électorales, ces menaces sont de plus en plus difficiles à réprimer.

Au cours de la dernière décennie, la nature des conflits dans la région a changé : les guerres civiles ont laissé place à des insurrections prolongées, fondées sur des griefs ethniques ou nationalistes, et comprenant des actes terroristes répétés contre des cibles nationales ainsi qu'étrangères (tableau 2.5).

Tableau 2.5. Échantillon de conflits en Afrique de l'Ouest

Nom du conflit	Pays	Dates	Nature du conflit	Nombre de décès estimés
Guerre d'indépendance de la Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	1962-74	Rébellion	15 000
Guerre du Biafra	Nigéria	1967-70	Guerre civile	500 000-2 000 000
Conflit en Casamance	Sénégal	1982-présent	Rébellion	5 000
Première Guerre civile du Libéria	Libéria	1989-96	Guerre civile	100 000-220 000
Première rébellion Touareg	Mali	1990-95	Rébellion	–
Guerre civile de Sierra Leone	Sierra Leone	1991-2002	Guerre civile	50 000-300 000
Guerre civile de Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	1998-99	Guerre civile	655
Seconde Guerre civile du Libéria	Libéria	1999-2003	Guerre civile	150 000-300 000
Première guerre civile de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	2002-07	Guerre civile	3 000
Conflit dans le Delta du Niger	Nigéria	2004-09	Rébellion	2 500-4 000
Deuxième rébellion Touareg	Niger	2007-09	Rébellion	270-400
Soulèvement de Boko Haram	Nigéria	2009-présent	Rébellion	11 200
Seconde guerre civile de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	2010-11	Guerre civile	3 000
Conflit au Nord-Mali	Mali	2012-13	Rébellion	1 270

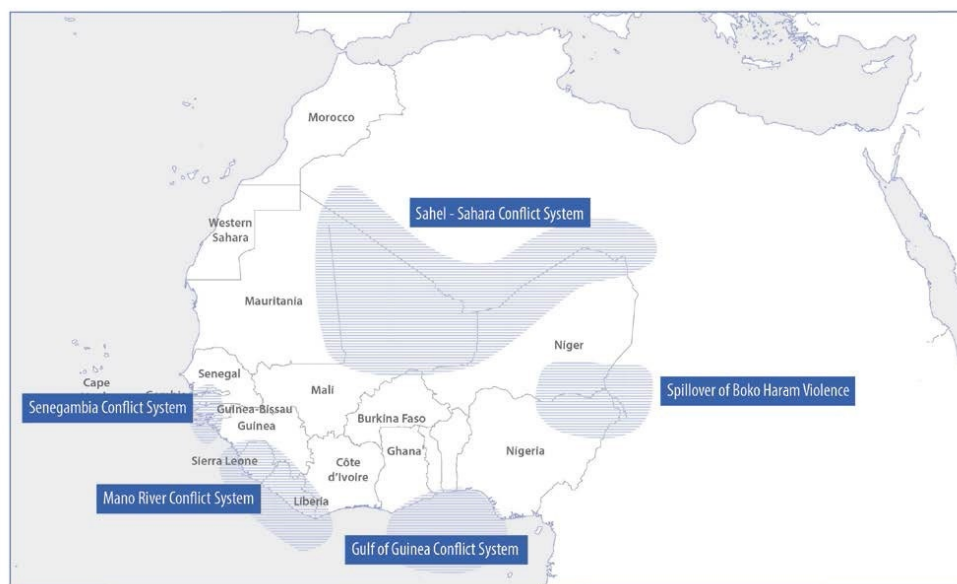
Source : Marc et al. (2015).

Marc et al. (2015) identifient cinq systèmes de conflits majeurs en Afrique de l'Ouest (graphique 2.5), engagés dans des cycles de violence répétés. Bien que les conflits aient parfois un épicycle, les caractéristiques géographiques et démographiques régionales, ainsi que la structure sociétale des populations d'Afrique de l'Ouest, font qu'un conflit reste rarement contenu. Les frontières poreuses, associées à des populations géographiquement dispersées et fortement mobiles, augmentent les possibilités de retombées négatives causées par la circulation d'armes, les mouvements de combattants ou de personnes déplacées par les conflits. De nombreux conflits suivent des trajectoires longues, régulièrement émaillées de flambées de violence sur des décennies.

La crise au Mali, ainsi que la fragmentation et la dispersion des groupes rebelles qui en résultent, ont exacerbé les difficultés à combattre efficacement les conflits et les violences en Afrique de l'Ouest. Bien que la participation d'individus aux groupes impliqués dans les conflits varie en fonction des circonstances, elle continue généralement à s'aligner sur les clivages tribaux ou ethniques (OCDE/CSAO, 2014). Les zones de conflit se sont élargies au-delà des zones où elles se concentrent généralement, et il est de plus en plus avéré que les groupes apprennent les uns des autres. Par exemple, les groupes sévissant dans le Sahel et affiliés à Al-Qaïda au Maghreb Islamique ont entraîné, financé et soutenu le groupe Boko Haram au Nigéria. En parallèle, les groupes qui prolifèrent dans le Sahel copient les méthodes de financement et d'attaque du groupe Boko Haram (Reitano, Knoope et Oustinoff, 2016 ; NE-Gov-LE- 220915).

La transformation de conflits interétatiques en un extrémisme violent, exemplifiée par l'augmentation sensible des attaques terroristes, est inquiétante (graphique 2.6). Alors que les incidents liés à Boko Haram au Nigéria alimentent largement cette tendance, le Mali et le Sahel sont confrontés à des difficultés similaires. La présence d'économies criminelles importantes alimente le terrorisme, et permet de solliciter davantage de ressources illicites et de s'engager davantage dans des pratiques criminelles. Ainsi, alors que la criminalité organisée et les acteurs du terrorisme sont distincts, leurs objectifs se renforcent mutuellement.

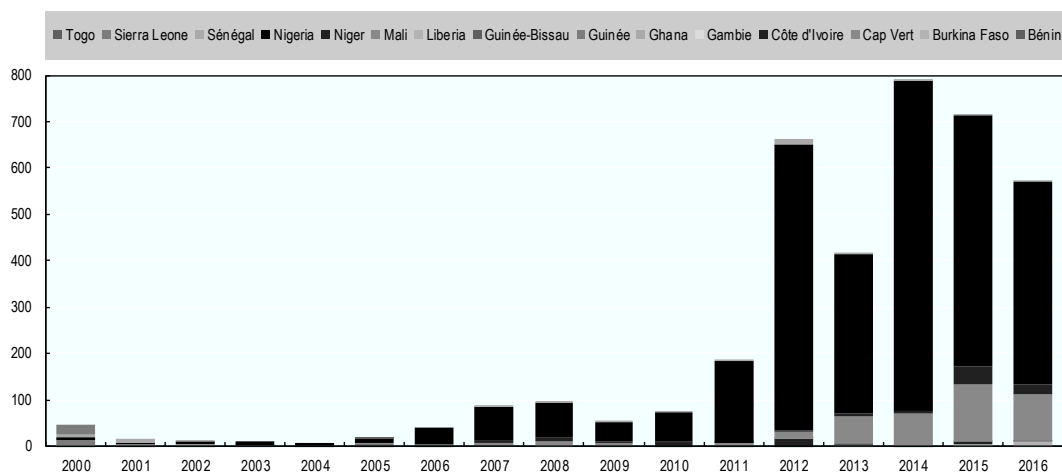
Graphique 2.5. Les systèmes de conflits en Afrique de l'Ouest*



Source : Marc et al. (2015), modifié par les auteurs.

* Sahel-Sahara Conflict System - Système de conflit sahélo-saharien ; Spillover of Boko Haram Violence - Propagation de la violence de Boko Haram; Senegambia Conflict System - Système de conflit sénégalais; Mano River Conflict System - Système de conflit du fleuve Mano; Gulf of Guinea Conflict System - Système de conflit du Golfe de Guinée;

Graphique 2.6. Attaques terroristes, 2000-16



Source : START (2017).

Coopération internationale et coordination régionale

Comme observé précédemment, et compte tenu de l'interdépendance et de l'hétérogénéité de sa population, l'intégration régionale est un concept essentiel en Afrique de l'Ouest. Plusieurs mécanismes régionaux de coordination traitent des différentes priorités

politiques, économiques, sociales et sécuritaires. La volonté de contrer la croissance du trafic illicite et du terrorisme en Afrique de l'Ouest semble avoir motivé une coopération régionale plus poussée, aussi bien au sein de l'Afrique de l'Ouest qu'avec ses voisins immédiats.

Tous les États d'Afrique de l'Ouest sont membres de l'Union africaine. Sur les 15 États membres de la CEDEAO, tous (sauf le Cabo Verde) sont membres de la Communauté des États sahélo-sahariens. Huit États sont également membres de l'UEMOA. Le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire sont membres de l'Union du fleuve Mano. Enfin, le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont membres de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma. En 2015, le Mali, le Nigéria, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Tchad ont créé le G5 Sahel. Tant sous ces différentes égides qu'en complément de ces organisations, de nouvelles initiatives régionales ont été lancées pour répondre au besoin d'une coordination plus étroite et d'une action collective, notamment pour contrer une importante insécurité transfrontalière. Parmi ces initiatives figurent :

- l'Alliance globale pour la résilience, lancée à Ouagadougou en décembre 2012
- le Processus de Nouakchott, lancé en 2013 sous l'auspice de l'Union africaine pour promouvoir la sécurité collective dans la région
- la plateforme ministérielle de Bamako, lancée après la visite de haut niveau effectuée dans la région par les Nations Unies, l'Union africaine, la Banque mondiale et l'Union européenne en 2013
- la revitalisation de la Commission du Bassin du Lac Tchad, fondée en 1964, visant à combattre les problèmes frontaliers communs pour répondre à la montée en puissance de Boko Haram.

L'alignement et la coopération plus importants entre les pays de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec leur voisinage immédiat, témoignent des efforts entrepris pour arriver à une compréhension commune des défis auxquels est confrontée la région et du besoin de collaboration. Dans certains cas, cela s'est traduit par la création d'instruments régionaux : déclarations de haut niveau, stratégies, cadres juridiques, politiques commerciales et autres initiatives communes, visant à régir les comportements collectifs (tableau 2.6).

Les principaux instruments mondiaux de lutte contre les économies criminelles et les FFI sont la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention CTO) et la Convention de l'ONU contre la corruption (UNCAC), ainsi que les protocoles contre le trafic de drogues et le terrorisme. La plupart des États d'Afrique de l'Ouest sont aussi parties aux conventions majeures et cadres d'action internationaux dans ces domaines (tableau 2.7).

Plusieurs normes internationales ayant fait l'objet d'évaluation par les pairs et les organismes de normalisation viennent compléter ces conventions. Parmi celles-ci figure le GAFI, qui instaure des mesures pour contrer le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les armes de destruction massive. Néanmoins, le défi véritable est de comprendre et d'évaluer la mise en œuvre pratique des mécanismes prévus par ces normes.

Tableau 2.6. **Éventail des mécanismes régionaux visant à lutter contre les économies criminelles et les FFI**

Organe régional	Description	Composition	Date de création
Convention de la CEDEAO sur l'extradition entre les États de l'Afrique de l'Ouest	La Convention établit les conditions d'extradition des criminels entre pays signataires.	Burkina Faso, Cabo Verde, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo	1994
Convention de la CEDEAO relative à l'entraide judiciaire en matière pénale	La Convention stipule les engagements des États parties à s'entraider dans les enquêtes et procédures criminelles.	Burkina Faso, Cabo Verde, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo	1998
Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)	Le Groupe est un organe spécialisé visant à renforcer la capacité des États membres à prévenir et contrôler le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.	CEDEAO, et São Tomé et Príncipe	1999
Protocole de la CEDEAO relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité	Le Protocole crée un large éventail d'organes et instruments pour prévenir et mettre fin aux conflits. Il énonce les positions politiques et définit les domaines de coopération.	CEDEAO	1999
Déclaration politique de la CEDEAO sur la prévention de l'abus de drogues, du trafic illicite de drogues et du crime organisé en Afrique de l'Ouest	La Déclaration politique articule formellement les positions des États membres sur le trafic illicite de drogues et plusieurs autres formes de criminalité.	CEDEAO	2008
Comité des Chefs des Services de sécurité de la CEDEAO	Le Comité de chefs de gendarmeries nationales collabore avec INTERPOL, renforce la coopération entre forces de sécurité régionales, et définit et met en œuvre une stratégie pour combattre la criminalité transfrontalière.	CEDEAO	2009
Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest	L'Initiative fait l'objet d'un financement international important pour combattre la grande criminalité organisée, en instaurant des unités transnationales de criminalité dans les États d'Afrique de l'Ouest.	Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone	2009
Réseau d'Autorités centrales et de procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée	Le Réseau renforce la capacité des autorités centrales et des procureurs à combattre le crime organisé et améliore la coopération régionale en matière de justice pénale.	CEDEAO et Mauritanie	2012

Source : Compilation par les auteurs.

Des examens par les pairs sont en place pour évaluer les mesures. Les cycles d'évaluations précédents, menés par un organe régional en Afrique de l'Ouest (le GIABA) similaire au GAFI évaluaient si les pays respectaient l'exigence d'instaurer des cadres juridiques et administratifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ; ces évaluations portaient sur la conformité technique aux normes et n'examinaient pas en détail la mise en œuvre de ces lois et processus. La conformité des États avec les cadres LBC/FT varie sur l'ensemble de la région ouest-africaine. Quasiment tous les États possèdent une législation visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (tableau 2.8). À ce jour, cependant, pas moins de la moitié des pays d'Afrique de l'Ouest peine à respecter les

exigences principales du GAFI – y compris en matière de criminalisation du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme – et les institutions financières, les entreprises non-financières désignées et les professionnels peinent à établir des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle. Le GAFI a placé seulement deux pays de la région – le Nigéria en 2001 et le Ghana en 2012 – sur la liste des juridictions non-coopératives et présentant des risques élevés. Les pays d'Afrique de l'Ouest qui affichent des lacunes considérables ne sont pas forcément soumis à un contrôle intensif par le GAFI en raison de la taille réduite de leur secteur financier. L'évaluation du GIABA louait l'« engagement politique à améliorer les systèmes de LBC/FT » affiché par les États d'Afrique de l'Ouest, tout en reconnaissant que le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent restaient extrêmement problématiques (GIABA, 2010).

Tableau 2.7. Statut des pays de la CEDEAO relatif aux conventions internationales pertinentes

État membre de la CEDEAO	États parties à la Convention de l'ONU sur les stupéfiants 1988	États parties à la Convention de l'ONU sur le financement du terrorisme	États parties à la Convention CTO	États parties à la Convention de l'ONU contre la corruption (UNCAC)	États parties au Traité sur le commerce des armes
Bénin	O	O	O	O	O
Burkina Faso	O	O	O	O	O
Cabo Verde	O	O	O	O	O
Côte d'Ivoire	O	O	O	O	O
Gambie	O	O	O	O	N
Ghana	O	O	O	O	O
Guinée	O	O	O	O	O
Guinée-Bissau	O	O	O	O	O*
Libéria	O	O	O	O	O
Mali	O	O	O	O	O
Niger	O	O	O	O	O
Nigéria	O	O	O	O	O
Sénégal	O	O	O	O	O
Sierra Leone	O	O	O	O	O
Togo	O	O	O	O	O

Note : O = Oui, N = Non.

* Signé mais non ratifié.

Incontestablement, le succès d'un programme LBC ne réside pas dans la ratification de conventions, mais dans sa propre efficacité. Alors que la ratification est relativement importante, la mise en œuvre des conventions – à savoir, leur codification dans le droit et leur application effective – est confrontée à des défis plus importants. Depuis 2013, le dernier cycle d'évaluations du GAFI a porté sur l'efficacité des systèmes LBC/FT des différents pays, dépassant les critères concernant l'existence de lois ou de procédures appropriées pour déterminer si celles-ci sont utilisées conformément aux risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme présents dans le pays. Ce critère donnera une image beaucoup plus claire des problèmes réels auxquels sont confrontées les autorités dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT.

Tableau 2.8. **Réglementation adoptée pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Pays de la CEDEAO	Criminalisation du blanchiment des revenus de la drogue	Criminalisation du blanchiment d'argent	Provisions pour connaître le consommateur	Signalement des transactions importantes	Signalement des transactions suspectes	Maintien des dossiers sur la durée	Sécurité des personnes signalant des infractions	Criminalisation des divulgations aux suspects	Transport transnational des devises	Cellule de renseignement financier	Coopération policière internationale d'application des lois	Système d'identification/confiscation des avoirs	Mesures de partage des avoirs	Financement du terrorisme criminalisé	Signalement des soupçons de financement du terrorisme	Capacité à geler immédiatement les avoirs terroristes	Pays de la CEDEAO
Bénin	O	O	O	N	O	O	O	O	O	O*	O	O	N	N	O	O	N
Burkina Faso	O	O	O	O	O	O	O	O	N	O	O	N	N	O	O	N	N
Cabo Verde	O	O	O	O	O	O	O	N	O	O*	O	O	N	O	O	N	N
Côte d'Ivoire	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O	O	O	N	O	O	O	O
Gambie	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O*	O	O	N	O	O	O	N
Ghana	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O	N
Guinée	O	O	O	N	O	O	O	O	O	N	O	N	N	O	N	N	N
Guinée-Bissau	O	O	O	N	O	O	O	N	N	O*	O	O	O	O	N	N	O
Libéria	O	O	O	N	O	O	O	O	O	O*	O	O	N	O	O	N	N
Mali	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	N	N	O	O	N	N
Niger	O	O	O	N	O	O	N	O	O	O*	O	O	N	O	O	N	N
Nigéria	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O	O	O	N	O	O	O	N
Sénégal	O	O	O	N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	N
Sierra Leone	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O*	O	O	N	O	O	N	N
Togo	O	O	O	N	O	O	O	O	O	O	O	O	N	O	O	O	N

Notes : O = Oui, N = Non.

Cellule de renseignement financier (CRF) : un astérisque (*) dénote les juridictions dans lesquelles les CRF ne sont pas membres de l'Egmont Group.

Source : US Department of State (2016).

Cela dit, il n'existe pas de manière unique de mesurer leur mise en œuvre. Contrairement à la Convention UNCAC, par exemple, la Convention CTO ne possède pas de mécanisme de contrôle institutionnel, et les États se sont montrés réticents à adopter un tel mécanisme (Global Initiative, 2014). Sous l'égide de l'ONUDC, le Secrétariat de la Convention CTO n'enregistre pas systématiquement la mise en œuvre des provisions de la Convention CTO, par exemple sur la réciprocité de l'aide juridique (Shaw, 2015).

Le nombre de déclarations d'opération suspecte enregistrées, et (peut-être plus important) le nombre d'enquêtes lancées et de condamnations associées (tableau 2.9), constituent deux mesures utiles, mais néanmoins limitées. Les membres du GIABA ont encore quelques améliorations à faire pour respecter ces critères². Cet échec dans la pratique est reproduit dans un éventail de secteurs et renforcé par les conclusions de ce rapport : alors que la législation requise est en place, la mise en œuvre n'est pas à la hauteur.

Tableau 2.9. Nombre de déclarations d'opération suspecte (STR) enregistrées et d'actions engagées, 2013

Pays	Nombre de STR enregistrées	Action engagée	Résultat
Bénin	8 953 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	420 dossiers transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Burkina Faso	65 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	7 dossiers transmis aux organes répressifs	Poursuites engagées sur les 7 dossiers
Cabo Verde	145 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	32 dossiers transmis aux organes répressifs	1 enquête, 1 condamnation
Côte d'Ivoire	119 STR (117 relatives au blanchiment de capitaux)	10 dossiers transmis aux organes répressifs	Poursuites engagées sur 11 dossiers
Gambie	18 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	7 dossiers transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Ghana	398	32 dossiers transmis aux organes répressifs	3 condamnations
Guinée	Aucune	Aucune action reportée	Les entités comptables ne génèrent pas encore de STR à des fins d'enquête
Guinée-Bissau	145 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	38 dossiers transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Libéria	47 STR (22 relatives au blanchiment de capitaux)	1 dossier transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Mali	22 STR (18 relatives au blanchiment de capitaux)	1 dossier transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Niger	19 STR (14 relatives au blanchiment de capitaux)	6 rapports transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Nigéria	3 198 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	61 rapports transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Sénégal	128 STR (127 relatives au blanchiment de capitaux)	16 rapports transmis aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Sierra Leone	16 STR (toutes relatives au blanchiment de capitaux)	Aucun dossier diffusé aux organes répressifs	Aucune enquête, poursuite ou condamnation enregistrée
Togo	58 STR (57 relatives au blanchiment de capitaux)	6 dossiers transmis aux organes répressifs	2 condamnations

Source : Extrait de GIABA (2016).

Notes

1. Selon le GAFI (2013), le terme *hawala* se rapporte à un mécanisme de transfert de fonds qui opère comme un système fermé, avec des corridors reliés à la famille, la tribu ou l'ethnicité. Largement utilisé le long des itinéraires commerciaux traditionnels d'Asie, du Moyen-Orient et en Afrique de l'Est voici plusieurs siècles, ce terme a plus récemment été utilisé pour décrire une typologie d'opérateurs de transferts de fonds qui organisent les transferts et la réception de fonds ou de leur valeur équivalente, qu'ils règlent au moyen d'opérations commerciales, de liquidités ou de paiement nets sur une longue période. Parmi les prestataires *hawala* et autres prestataires de services financiers, on trouve les hundi et les activités bancaires occultes.

2. L'utilisation du nombre de STR enregistré pour mesurer le succès des cellules de renseignement financier (CRF) est une méthode facile, mais imparfaite. Un nombre accru de STR ne signifie pas nécessairement qu'un pays est plus performant dans la lutte contre le blanchiment d'argent : cela peut signifier que les banques et autorités régionales en font plus que la loi n'exige par peur d'être accusés de négligence. En outre, un nombre accru de rapports émanant de banques dans une région qui travaille largement sur la base des paiements en liquide n'indique pas forcément que les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent sont plus efficaces ; les transactions exclues du secteur bancaire formel ne seront pas comptabilisées.

Références

- Africa Progress Panel (2013), *Africa Progress Panel Report 2013 : Equity in Extractives*, Africa Progress Panel, Genève.
- Audit Service Sierra Leone (2014), *Report on the Audit of the Management of the Ebola Funds*, Audit Service Sierra Leone, Freetown, <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/assl-report-on-ebola-funds-management-may-oct-2014.pdf>.
- BAD (13 décembre 2012), « Urbanisation in Africa », BAD blog, Banque africaine de développement, www.afdb.org/en/blogs/afdb-championing-inclusive-growth-across-africa/post/urbanization-in-africa-10143.
- BAD (2010), *African Development Report, 2010*, Banque africaine de développement, Oxford University Press, Oxford.
- BAD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- Banque mondiale (2017a), *World Development Indicators 2017*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2017b), *World Governance Indicators 2017*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://info.worldbank.org/governance/wgi/#home>.
- Banque mondiale (2011), *Remittance markets in Africa*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Blum, C. (2014), « Cross-border flows between Nigeria and Benin : What are the challenges for (human) security? », *Peace and Security Studies*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Accra.
- Briscoe, I. (2014), *Crime after Jihad : Armed Groups, the State and Illicit Business in Post-conflict Mali*, Clingendael Institute, La Haye.
- CEA (2012), *Report on the Magnitude of and Tools for Measuring Informal Cross-Border Trade in Africa's Regional Economic Communities*, Eighth Session of the

- Committee on Trade, Regional Cooperation and Integration, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- CEA (2011), *Minerals and Africa's Development : The International Study Group on Africa's Mineral Regimes*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- CEA/Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites (2015), *Track it! Stop it ! Get ite Illicit Financial Flows from Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique/Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, Union africaine/Conférence des ministres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/illicit_financial_flows_why_africa_needs.pdf.
- Cockayne, J. (2011), *State Fragility, Organised Crime and Peacebuilding : Towards a More Strategic Approach*, NOREF Report, Oslo.
- Commission européenne (2015), *European Union, Trade in Goods with ACP West Africa*, Commission européenne (DG Commerce), http://trade.ec.europa.eu/doclib/doc/2013/november/tradoc_151898.pdf.
- Commission européenne (2014), *Economic Partnership Agreement between the West African States, the Economic Community of West African States (ECOWAS) and the West African Economic and Monetary Union and the European Union and its Member States*, Commission européenne, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/october/tradoc_153867.pdf.
- ComSTAT (2015), *Common Market for Eastern and Southern Africa*, <http://comstat.comesa.int>.
- CEDEAO (2011), Directive C/DIR 1/o8/11 on Fighting Cyber Crime within ECOWAS, Abuja: Sixty-Sixth Ordinary Session of the Council of Ministers, Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Abuja.
- Duval Smith, A. (17 mai 2014), « Mali flies into international storm over the purchase of a \$40m presidential jet », *The Guardian*, www.theguardian.com/global-development/poverty-matters/2014/may/16/mali-president-boubacar-keita-private-plane-international-aid-donors.
- Ellis, S. (2009), « West Africa's international drug trade », *African Affairs*, vol. 108(431), Oxford Journals, Londres, pp. 171-196.
- Faleye, O. (2014), « Impact of informal cross border trade on poverty alleviation in Nigéria : Kotangowa market (Lagos) in perspective », *Cross the Border: International Journal of Interdisciplinary Studies*, vol. 2(1), pp. 13-22, www.nepjol.info/nepal/index.php/CTBIJIS/issue/view/712.
- FAOStat (2015), *Statistical Division for the United Nations Food and Agriculture Organization 2015* (base de données), <http://faostat3.fao.org/home/E> (consulté le 25 septembre 2015).
- Felbab-Brown, V. (2010), « The West African drug trade in context of the region's illicit economies and poor governance », paper presented to the Conference on Drug Trafficking in West Africa, Arlington, 4 Octobre 2010, www.brookings.edu/research/speeches/2010/10/14-africa-drug-trade-felbabbrown.

- FIDA (s.d.), « Remittances : Africa », page web, Fonds international de développement agricole (FIDA), Rome, www.ifad.org/remittances/maps/africa.htm (consulté le 25 juin 2015).
- Fondation Mo Ibrahim (2016), *2016 Ibrahim Index of African Governance*, Fondation Mo Ibrahim, Londres, www.moibrahimfoundation.org/iag/downloads.
- Fortune, F., O. Ismail et M. Stephen (2015), *Rethinking Youth, Livelihoods and Fragility in West Africa : One Size Doesn't Fit All*, Fragility, Conflict and Violence Group, Banque mondiale, Washington, DC.
- Forum économique mondial (2014), *Global Competitiveness Report 2014-15*, Forum économique mondial, Genève, www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalCompetitivenessReport_2014-15.pdf.
- Freedom House. (2012), « Country studies: The Gambia », in *Countries at the Crossroads*, https://freedomhouse.org/report/countries-crossroads/2012/gambia#_edn3 (consulté le 8 mars 2015).
- GAFI (2015), *Emerging Terrorist Financing Risks*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris, www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Emerging-Terrorist-Financing-Risks.pdf.
- GAFI (2013), *The Role of Hawala and Other Similar Services in Money Laundering and Terrorist Financing*, Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, Paris, www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Role-of-hawala-and-similar-in-ml-tf.pdf.
- GIABA (2016), *Summary of Country Activity Reports*, 26th Plenary Meeting of the GIABA Technical Committee November 14-18, 2016, Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, Dakar.
- GIABA (2010), *Threat Assessment of Money Laundering and Terrorist Financing in West Africa*, Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, Dakar.
- Global Initiative (22 octobre 2014), « The future of UNTOC : Does unreviewed equate to irrelevant? », Global Initiative against Transnational Organized Crime blog, www.globalinitiative.net/the-future-of-untoc-does-un-reviewed-equate-to-irrelevant.
- Golub, S. (2015), « Informal cross border trade and smuggling », in Morrissey, O., R.A. López and K. Sharma, Africa (eds.), *Handbook on Trade and Development*, Edward Elgar Publishing, Royaume-Uni.
- Goudsmid T., A. Mancini et A. Vanegas Canosa (2012), « SSR, crime and regional development in West Africa », in Schnabel, A. et V. Farr (eds.), *Back to the Roots : Security Sector Reform and Development*, DCAF Yearly Books, Genève.
- Harding, A., G. Pálsson et G. Raballand (2007), « Port and maritime transport challenges in West and Central Africa », *SSATP Working Paper*, n° 84, mai 2007, Banque mondiale, Washington, DC.
- International Centre for Trade and Sustainable Development (21 janvier 2015), « West Africa starts implementing the common external tariff », Bridges Africa blog, <https://www.ictsd.org/bridges-news/bridges-africa/news/west-africa-starts-implementing-the-common-external-tariff>.

- IIAG (2014), *IIAG 2014: Accountability, West Africa*, Indice Ibrahim de la gouvernance africaine, Fondation Mo Ibrahim, www.moibrahimfoundation.org/iiag (consulté le 8 mars 2015).
- Kaufmann, D., A. Kraay et M. Maastruzzi (2013), *Worldwide Governance Indicators* (base de données), <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#reports> (consulté le 8 mars 2015).
- Krätli, S., J. Swift et A. Powell (2014), *Saharan Livelihoods: Development and Conflict*, Saharan Knowledge Exchange, décembre 2014, Banque mondiale, Washington, DC.
- Mailey, J.R. (2015), *The Anatomy of the Resource Curse: Predatory Investment in Africa's Extractive Industries*, mai 2015, Africa Centre for Strategic Studies, Washington, DC.
- Marc, A., N. Verjee et S. Mogaka (2015), *The Challenge of Stability and Security in West Africa*, Africa Development Forum Series, Banque mondiale, Washington, DC.
- Mbaye, M. (2014), *The Informal Sector, Growth, Employment and Sustainable Development – Discussion Note, The Informal Sector, Employment and Structural Transformation – Some Operational Recommendations for a Productive Policy*, Organisation internationale de la Francophonie, Paris.
- Meagher, K. (2005), « Social capital or analytical liability ? Social networks and African informal economies », *Global Networks*, vol. 5(3), Blackwell Publishing Ltd & Global Networks Partnership, pp. 217-238.
- OECD (2005), *Migrations, transferts de fonds et développement* Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264013919-fr>.
- OCDE (2014), *Coopération pour le développement 2017 : Données et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-fr>.
- OCDE/Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (2017), *Mapping the Real Routes of Trade in Fake Goods*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264278349-en>.
- OCDE/CSAO (2015) *Africopolis : A Comprehensive and Comparable Dataset on Urbanisation in West Africa*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (base de données), Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/swac/ourwork/africapolis.htm (consulté le 22 septembre 2015).
- OCDE/CSAO (2014), *An Atlas of the Sahara-Sahel: Geography, Economics and Security*, West African Studies, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264222359-en>.
- ONU (2015), *Transforming Our World : Agenda for Sustainable Development 2030*, Organisation des Nations Unies, New York.
- ONUDC (2013), *Transnational Organized Crime in West Africa : A Threat Assessment*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.
- PNUD (2014), *Human Development Index 2014*, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York, <http://hdr.undp.org/en/content/table-1-human-development-index-and-its-components>.
- Population Pyramid of the World (2017), site Internet, <https://www.populationpyramid.net> (consulté le 20 septembre 2017).

- Reitano, T. et M. Shaw (2015), *Fixing a Fractured State? Breaking the Cycles of Crime, Corruption and Conflict in Mali and the Sahel*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, Genève.
- Reitano, T. et M. Shaw (2014), *People's Perceptions of Organised Crime in West Africa and the Sahel*, Institute for Security Studies, Pretoria.
- Reitano, T., P. Knoope et I. Ustinoff (2016), *Final Review of the CT Sahel Project, 2011-16*, Commission européenne, Bruxelles.
- Reporters sans frontières (2016), *Classement mondial de la liberté de la presse*, Reporters sans frontières, Paris, <https://rsf.org/en/ranking/2016>.
- Scheele, J. (2012), *Smugglers and Saints of the Sahara*, Cambridge, Cambridge University Press, Cambridge.
- Shaw, M. (2015), « Global governance and organised crime: The United Nations Office on Drugs and Crime and the UN Convention against Transnational Organised Crime », *German Review on the United Nations*, vol. 63(2).
- Shaw, M. et T. Reitano (2014), *The Political Economy of Trafficking and Trade in the Sahara: Instability and Opportunities*, Saharan Knowledge Exchange, décembre 2014, Banque mondiale, Washington, DC.
- START (2017), *Global Terrorism Database* (base de données), START, Washington, DC, www.start.umd.edu/gtd (consulté le 9 avril 2017).
- Transparency International (2016), *Corruption Perception Index 2016*, Transparency International, Berlin, www.transparency.org/cpi2016/results.
- Uexkull, E. (2012), « Regional trade and employment in ECOWAS », in *Policy Priorities for International Trade and Jobs*, Éditions OCDE, Paris.
- UN Comtrade (2017), *UN comtrade* (base de données), <https://comtrade.un.org/db/default.aspx> (consulté le 20 septembre 2017).
- UNCTAD (2013), *Economic Development in Africa, 2013 : Inter-African Trade, Unlocking Private Sector Dynamism*, Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève.
- US Department of State (2016), *International Narcotics Control Strategy Report*, vol. II, United States Department of State Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs, Washington, DC.
- Van den Bersselaar, D. et S. Decker (2011), « No longer at ease : Corruption as an institution in West Africa », *International Journal of Public Administration*, vol. 34(11), Taylor & Francis online, pp. 741-752.
- WACD (2014), *Not Just in Transit : Drugs, the State and Society in West Africa*, West Africa Commission on Drugs, Genève.
- Watkins, K. et M. Quattri (2014), *Lost in Intermediation: How Excessive Charges Undermine the Benefits of Remittances for Africa*, Overseas Development Institute, Londres.

Entretiens

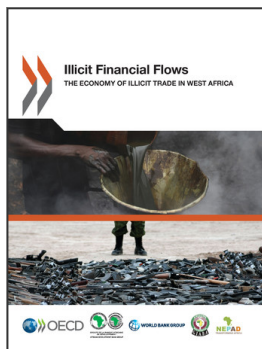
NE-Gov-LE-220915 : Chef des enquêtes, National Police, Niger, en personne, 22 septembre 2015.

SEN-GIABA-130515 : Multiples chargés de recherche et chargés politiques seniors, GIABA, 13 mai 2015.

UK-Gov-LE-220615 : Multiples membres d'agences nationales de lutte contre la criminalité, Royaume-Uni, 22 juin 2015.

WA-IOM-130515 : Spécialiste en immigration et contrôle des frontières, OMI, interviewé à Dakar, 13 mai 2015.

WA-CivSoc-130515 : Multiples, Institute for Security Studies, bureau de l'Afrique de l'Ouest, en personne, 13 mai 2015.



Extrait de :

Illicit Financial Flows

The Economy of Illicit Trade in West Africa

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264268418-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Afrique de l'Ouest : Contexte régional et susceptibilité aux économies criminelles », dans *Illicit Financial Flows : The Economy of Illicit Trade in West Africa*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264285095-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.